Ville de
Saint-Avé

PROJET PEDAGOGIQUE
3-11 ans

Vivre - ensemble

Autonomie

Liberté

Ouverture au monde

Sommaire

PARTIE I : LES INTENTIONS EDUCATIVES **P. 4**

1. Les valeurs
2. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
3. Vivre ensemble
4. Autonomie Liberté
5. Ouverture au monde

PARTIE II : DESCRIPTIF **P. 13**

1. Structures
2. Public
3. Repas

PARTIE III : L'EQUIPE D'ANIMATION **P. 14 & 15**

Organisation de l'équipe :

- Recrutement
- Réunion
- Stagiaires
- L'évaluation
- Assistant Sanitaire

PARTIE IV : TEMPS D'ACCUEIL **P. 16 - 19**

1. Matin
2. Soir
3. Animations
4. Journées types

PARTIE V : PROJETS COMMUNS AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS **P. 20**

PARTIE VI : LES SEJOURS **P. 20**

PARTIE I : LES INTENTIONS EDUCATIVES

Projet Educatif Local

Les enjeux principaux de ce projet sont de :

- Placer l'enfant au centre d'une communauté éducative,
- Favoriser l'accès aux différents savoirs,
- Accompagner l'enfant, futur citoyen, dans son développement

La ville de Saint-Avé souhaite favoriser l'épanouissement et l'intégration des jeunes dans la cité. Par conséquent il faut travailler sur les différents temps de vie du jeune et en collaboration avec l'ensemble des intervenants éducatifs. Les responsables des dispositifs devront répondre à l'ensemble des intentions éducatives, par leurs objectifs pédagogiques. L'équipe devra tendre vers ces objectifs en adoptant différentes méthodes et à travers leur projet d'animation.

Projet Educatif Territorial

Les enjeux principaux de ce projet sont de :

- Mettre en place des actions éducatives variées,
- Maintenir une permanence éducative sur les différents temps des enfants,
- Faire se rencontrer les différents acteurs éducatifs,
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage du vivre ensemble.

Depuis le 1er septembre 2018, l'accueil de loisirs L'albatros a intégré le **Plan Mercredi**.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique découle du projet éducatif local et du projet éducatif territorial portés par la collectivité. C'est un contrat de confiance qui sert de référence entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants.
Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Chaque animateur construit son projet d'animation à partir de ce projet pédagogique, dont les objectifs principaux figurent ci-après.

Le projet pédagogique a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en conseil municipal le 4 juillet 2019.

Convention Internationale des Droits de L'Enfant

Vivre ensemble

Autonomie Liberté

Epanouissement personnel de l'enfant

Ouverture au monde

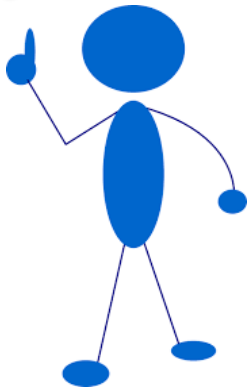

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Pour grandir et se développer, un enfant a besoin de temps libres pour nourrir son imagination et sa créativité, mais aussi de jouer, de courir, de faire du sport...
C'est l'un des droits de la **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE) : tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, droit à l'éducation, à l'information, à des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société (article 31).

Que permet le droit au sport, aux loisirs et au jeu ?

- Favoriser l'épanouissement // Rire et s'amuser // Apprendre à vivre en société
- Développer des capacités et des aptitudes // Assurer une meilleure intégration sociale // Redonner l'espoir

Avoir son opinion et participer

- *« Nous pensons ce que nous voulons dire et nous le disons. Les grandes personnes nous apprennent à bien le faire. Elles doivent nous écouter. »*

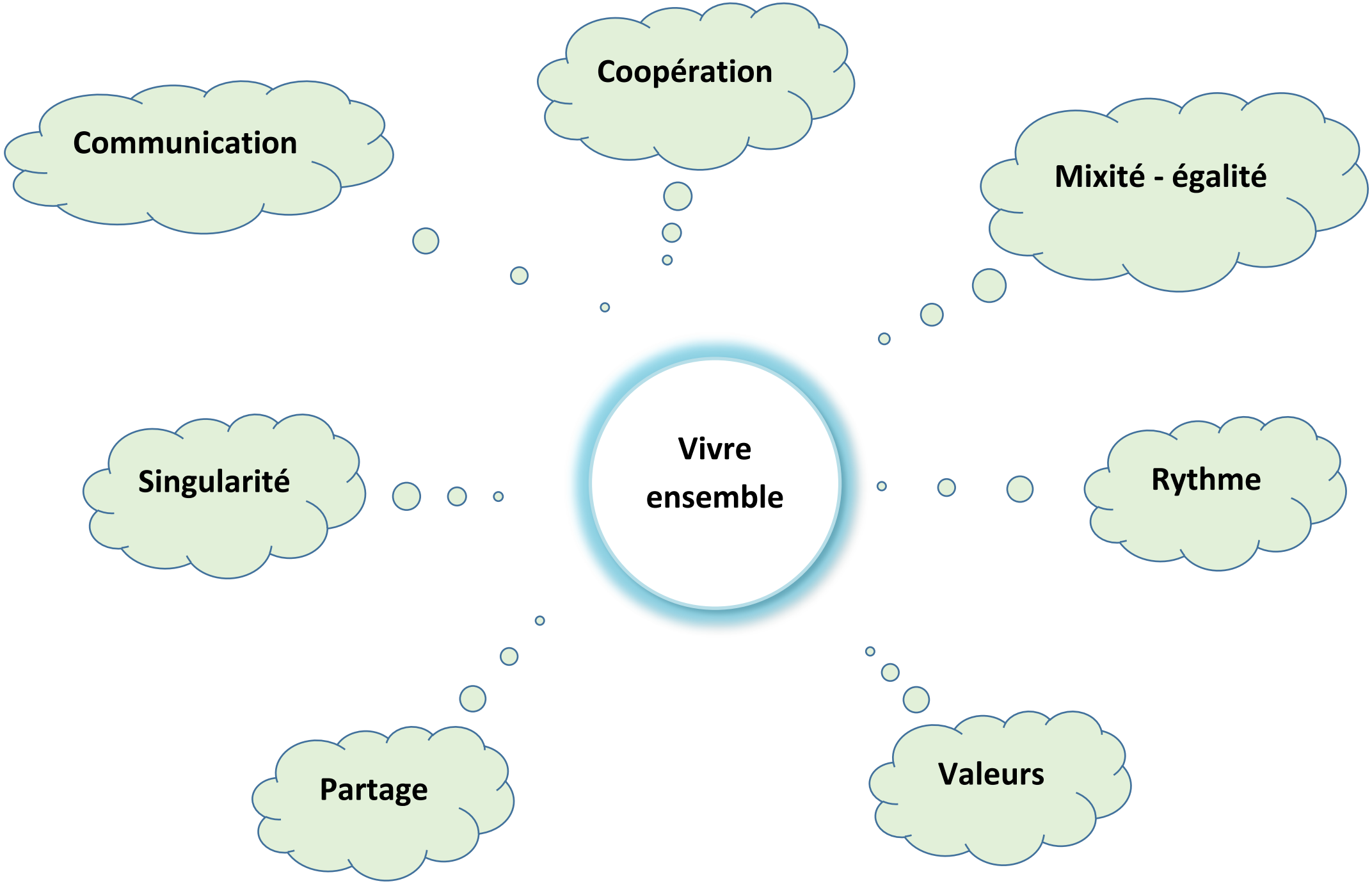
Communication
Coopération
Mixité - égalité
Singularité
Vivre ensemble
Rythme
Partage
Valeurs

Vivre ensemble

- **Valeurs :** L'équipe véhicule les notions de respect, de tolérance et de solidarité et s'appuie sur ces valeurs dans l'organisation du centre.
- **Coopération :** L'échange et l'entraide sont favorisés à travers des activités et des jeux de coopération plutôt que de compétition ou d'opposition.

Une démarche participative est engagée avec les parents, c'est permettre aux parents de s'intégrer ou de les associer à la vie du centre par des actions à définir. C'est donner à chacun l'occasion de se reconnaître comme un maillon, une richesse, comme pouvant contribuer par sa parole, sa participation, voire son implication, à la dynamique du centre, au bien-être et à l'épanouissement de tous. Notion de complémentarité pour casser l'idée de hiérarchisation des savoirs

- **Communication :** Des temps d'échanges sont aménagés chaque jour pour permettre à chacun de donner son avis, de discuter, d'écouter, de proposer et de participer au projet collectif du séjour.
- **Partage :** L'échange de compétences et de connaissances est favorisé chaque jour entre les enfants mais peut être aussi partagé avec différents acteurs éducatifs tels que : les animateurs, l'école, les parents, les grands-parents, les associations Avéennes et autres associations…
- **Mixité - égalité:** Les activités sont proposées à des groupes d'enfants d'âges mélangés pour privilégier la diversité dans le groupe. Une attention est portée sur les espaces de la cour de L'albatros afin de diversifier les activités libres et favoriser une pluralité de supports d'animations pour le public.
- **Singularité :** L'équipe devra accueillir et prendre en compte chaque personne comme elle est, avec ses différences, source d'échange et d'apprentissage. Communiquer efficacement en équipe sur les particularités de chacun, c'est prendre le temps d'identifier et d'imaginer de nouvelles possibilités issues de la diversité des personnes présente, sources de richesses (activités…).

C'est s'autoriser à mettre en place des activités où le potentiel des enfants est mis en lumière, ou penser à des temps où l'image de soi et l'estime de soi sont travaillés.

C'est également tenter de répondre au mieux aux besoins de chacun. L'équipe devra favoriser des espaces de régulation par exemple pour la gestion des émotions de l'enfant.

L'accueil de loisirs est ouvert à tous ; *Toutefois lorsqu'un enfant présente un handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, la famille est dans l'obligation de le signaler. Un rendez-vous sera pris avec l'équipe de direction de L'albatros. Cette rencontre permettra d'échanger avec la famille sur le mode d'accompagnement de l'enfant. Le représentant légal devra indiquer dans le dossier famille si l'enfant bénéficie de l'Allocation Education pour Enfant Handicapé.*

- **Rythme :** La journée est organisée avec souplesse pour permettre à chacun d'aller à son rythme, selon ses besoins, ses envies. Des enfants ne souhaitant pas faire d'activités prévues par l'équipe ou proposées par les enfants ont le droit, ils peuvent s'ils le souhaitent se reposer ou lire...

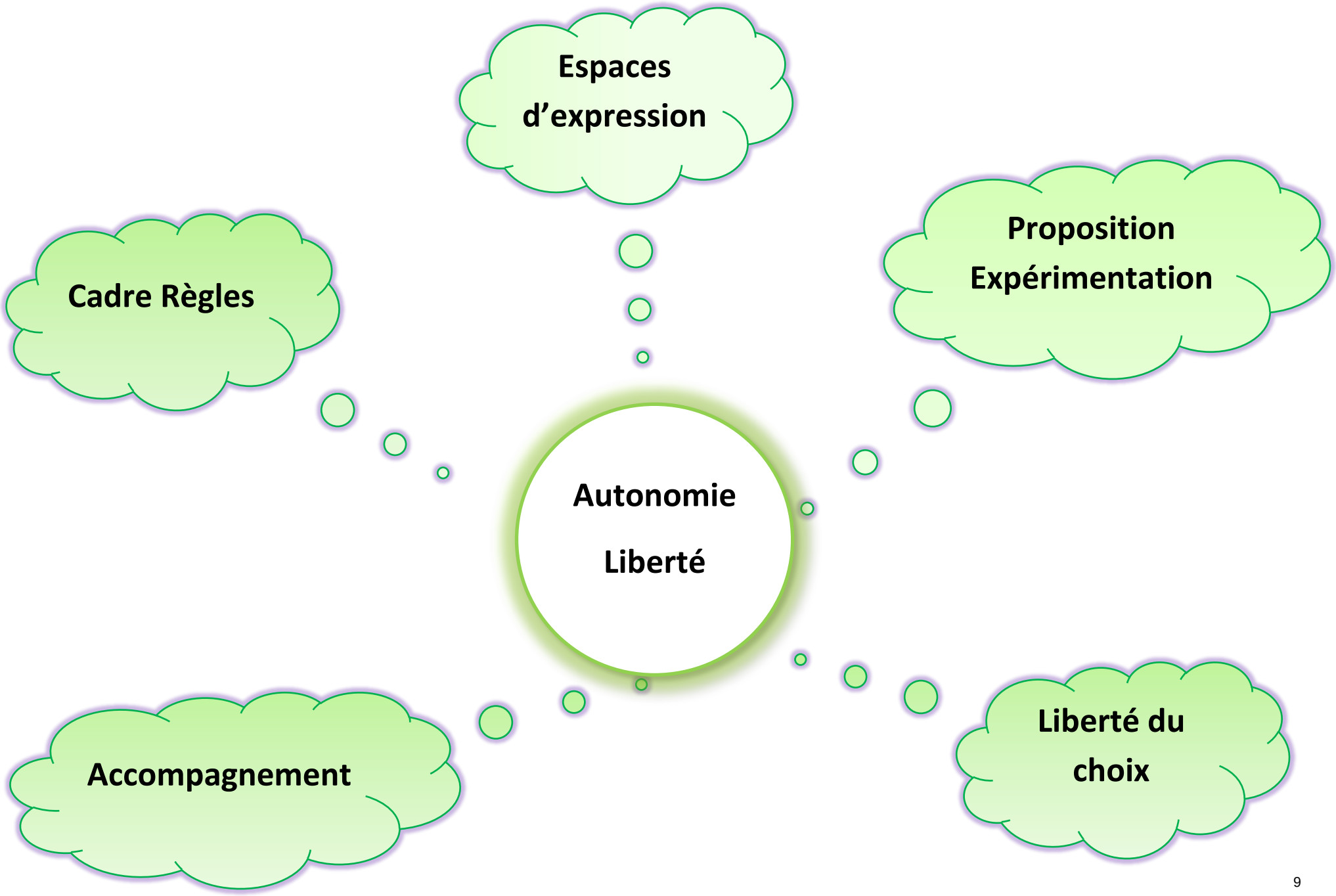
Espaces d'expression
Cadre Règles
Proposition Expérimentation
Autonomie
Liberté
Accompagnement
Liberté du choix

Autonomie- liberté

- **Espaces d'expression :** L'équipe doit permettre aux enfants de parler, de s'extérioriser par divers moyens … L'enfant doit se sentir écouté, aidé dans la construction de ses réflexions et dans ses formulations et peut être source de propositions.
- **Liberté de choix :** Chacun est invité à prendre part au projet du séjour et à mobiliser son esprit de collaboration au service de l'intérêt collectif. L'équipe favorise la libre circulation pour permettre à chacun d'évoluer dans les activités de son choix, selon ses affinités.
- **Accompagnement :** L'équipe sera dans le laisser choisir en accompagnant. Dans une gestion non directive. L'adulte accompagne chaque enfant quotidiennement, il ne pense pas à sa place, il se met à disposition pour favoriser l'émergence et la construction d'un esprit critique. Il reste force de proposition. Son rôle est de proposer un cadre, des dynamiques qui permettent la découverte mais aussi de susciter, d'impulser la réflexion de l'enfant et la remise en question (cf. échelle de Hart).
- **Proposition - Expérimentation :** Les enfants disposent du matériel et des matériaux sans vocation à produire quelque chose, juste dans le but de manipuler, tester, sentir, casser, jouer, apprendre, comprendre …L'expérimentation ou innovation, pourvu que ces actions soient éclairées par une évaluation partagée, approfondie et sans jugement. Dès lors les enfants peuvent participer à la vie quotidienne et à l'aménagement du centre dans un cadre rassurant.
- **Cadre :** Les règles du « vivre ensemble » sont proposées, expliquées, discutées ensemble pour permettre à chacun de bien en comprendre les intérêts et se les approprier.

Aussi, l'environnement est organisé pour permettre à chacun d'accéder au matériel et à agir sans forcément passer par l'adulte.

Les enfants et les animateurs doivent se sentir rassurés dans le centre. C'est pourquoi nous avons pensé à favoriser un cadre tranquillisant pour tous.

- Les enfants : ils connaissent ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire, très souvent les règles négociables sont travaillées et proposées collégialement. Les non négociables sont aussi développés. De nombreux retours sont réalisés régulièrement comme piqûre de rappel.
- Les animateurs : des documents sont prévus à cet effet (le règlement intérieur de la collectivité et la charte de l'animateur) qui définissent les grands principes et règles de travail. Ces outils permettent également d'évoquer la posture professionnelle de l'animateur. La charte est signée par l'animateur une fois lue et est restituée à la direction.

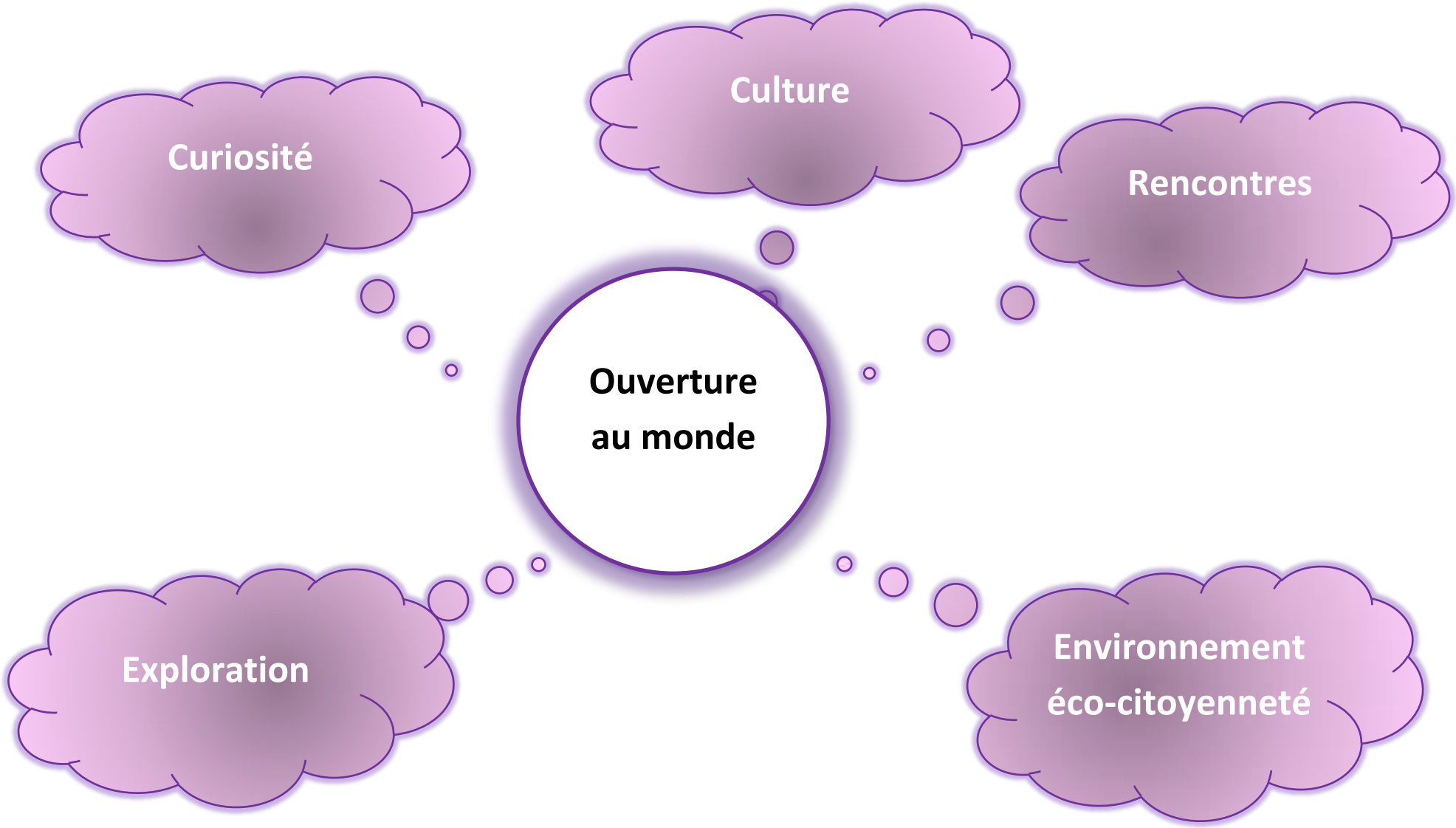
Curiosité
Culture
Rencontres
Ouverture au monde
Exploration
Environnement éco-citoyenneté

Ouverture au monde

- **Rencontres :** L'équipe organise des rencontres à l'extérieur et à l'intérieur de la structure (inter centres, intergénérationnel, intervenants, lien avec les familles, les agents de la commune, la population Avéenne, sorties, excursions …).
- **Curiosité :** L'équipe éveille et entretient la curiosité de chacun en l'invitant à regarder autour de lui, et en l'orientant vers les ressources disponibles pour qu'il puisse lui-même trouver des réponses à ses interrogations et ses questionnements.
- **Culture :** L'équipe diversifie ses propositions d'activités culturelles (musique, chant, multimédia, lecture/écriture, arts vivants, arts plastiques, artisanat, sciences et techniques…)
- **Exploration :** L'équipe favorise l'ouverture aux cultures et la dimension internationale à travers ses propositions. Toutefois il est nécessaire de rester dans un cadre rassurant pour tous. L'enfant doit être en pleine confiance, en pleine sécurité.
- **Environnement** – **éco-citoyenneté** : L'équipe met en œuvre un projet écologiquement responsable et montre l'exemple quant au bon usage des ressources et la gestion des consommations. Elle privilégie et valorise l'emploi de matériaux de récupération dans l'organisation du séjour et de ses activités.

Afin de mettre en place ces différents items, des plannings sont proposés aux familles différemment qu'aux enfants.
Les plannings publiés en ligne ou sur la liste de diffusion ne montrent pas tout ce qui est proposé. Seules les activités nécessitantes du matériel adapté ou les sorties avec des départs anticipés y figurent. C'est un réel choix de l'équipe pédagogique. Celle-ci présentera l'intégralité des activités offertes aux enfants le jour J. L'enfant doit être acteur de ses vacances c'est ainsi que l'intérêt de l'enfant est favorisé.

Ces activités prennent différentes formes :

- Activités spontanées à la demi-journée ou journée
- Stage de deux à plusieurs jours
- Projet à plus ou moins long terme où l'enfant s'inscrit dans une démarche
- Cycles mettant en avant une progression dans les activités

Pour illustrer tous ces moments ou temps forts, des retours seront exposés aux parents afin de connaitre l'étendue des activités, des sorties réalisées et ce peut être source de discussion avec l'équipe et/ou l'enfant.

- Reportage photos
- Retour presse
- Internet / réseaux sociaux

PARTIE II : DESCRIPTIF

1. LES STRUCTURES UTILISEES

L'albatros se situe rue Eric Tabarly à Saint-Avé (proche de l'Ecole Anita Conti).

Il y a également la possibilité d'utiliser quatre salles omnisports.
Des salles annexes comme l'Espace Animation (situé à 300 m), les différents espaces de Jules Ferry, une salle multi activités, la médiathèque avec son auditorium…
L'équipe d'animation peut aussi utiliser les structures extérieures comme : les espaces de jeux, le bois de Kérozer, les stades et le skate park et le city stade…

2. LE PUBLIC

- **Mercredis et Vacances**

Amplitude horaire : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30 durant les mercredis et les vacances.

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 9h30 et du soir de 17h à 18h30.

A L'albatros les enfants sont séparés en trois tranches d'âges : moins de 6 ans / plus de 6 ans / plus de 9 ans, afin de répondre au mieux aux rythmes et besoins. Les familles résident principalement sur la commune mais peuvent aussi faire le déplacement des communes avoisinantes (Locqueltas, Saint-Nolff, Meucon, Vannes…).

Effectifs	Mercredis	Vacances	Eté
3-5 ans	74	56	64
6-8 ans	60	48	60
9-11 ans	36	48	60

Les enfants changent de tranche d'âge :

- 3- 5 ans, les enfants doivent avoir 3 ans révolus
- 6-8 ans, le changement s'effectue à 6 ans révolus.
- 9-11 ans, 9 ans révolus.

3. LES REPAS

- **Collation / Goûter**

L'après-midi un goûter est proposé à tous les enfants après l'activité et avant l'accueil en respectant les régimes, allergies.

- **Repas**

Les repas sont préparés par l'équipe du restaurant municipal et sont pris dans le restaurant de l'école Anita Conti. Un travail collaboratif est instauré avec l'équipe de restauration sur les repas et son organisation (repas à thèmes, découverte du goût…). Il est demandé à ce que les enfants goûtent à tout (même en très petite quantité), de limiter la consommation de pain et de respecter les régimes alimentaires particuliers.
On notera un regard très attentif sur le respect de la nourriture et sur le non gaspillage des denrées.

- **Pique-nique**

Lors des sorties, les pique-niques sont également préparés par le service de restauration municipale pour les enfants et les animateurs.

PARTIE III : L'EQUIPE D'ANIMATION

Elle est composée conformément à la réglementation de la D.D.C.S. en tenant compte du nombre d'enfants accueillis. L'équipe d'animation est constituée :

- d'animateurs permanents du service enfance-jeunesse
- d'animateurs permanents communaux (intervention périscolaire, jeunesse…)
- d'animateurs vacataires,

Ils sont qualifiés d'un diplôme professionnel ou du BAFA ou en cours. Ils peuvent également posséder un diplôme équivalent. Les animateurs sont tous rémunérés en fonction d'une grille établie par la municipalité, la base salariale varie en fonction du diplôme. Durant les vacances scolaires les contrats des animateurs sont prévus pour toute la période de vacances, seulement ils ont l'assurance de travailler un nombre de jours minimum, qui peut être augmenté, ceci est dû à la variation des effectifs.

Il est possible de travailler avec des intervenants extérieurs qualifiés pour l'encadrement de certaines activités spécifiques et d'un directeur qualifié. Le directeur de l'accueil de loisirs est systématiquement déchargé d'animation, afin de pouvoir intervenir à tout moment.

Recrutement

Chaque année le recrutement des animateurs s'organise de la manière suivante : envoi d'une lettre de motivation et un CV à la Mairie de Saint-Avé. S'ensuit une série d'entretiens d'embauche, puis l'équipe de direction se réunit pour faire leur choix d'animateurs.

Les animateurs et le directeur se réuniront

La présence de tous les animateurs est une nécessité. Dans un souci d'organisation générale et pour faciliter un travail productif et collectif. Pendant les réunions des temps d'échanges et d'expression sont prévus pour chacun. Elles sont prévues :

- Pour les mercredis : le dernier mercredi avant chaque période de vacances (bilan de la période et préparation de la suivante)
- Pour les vacances : le samedi matin avant la période de vacances (préparation des plannings) et tous les jeudis soir (bilan et préparation semaine suivante)
- **En cas de demande de la part de la direction ou de l'équipe d'animation.**

Les stagiaires

Ils seront accompagnés tout au long de leur formation par les référents de la tranche d'âge. Un temps sera formalisé au début du stage pour indiquer aux stagiaires les attentes du centre en terme pédagogique. A la mi stage un bilan sera effectué avec la présence du référent et de la direction afin de l'orienter ou de le conforter dans ses pratiques.

Les principales missions : en tant que personne **responsable**, il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et **affective** de tous. Il doit être structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité, il est respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions.

Son animation est constituée d'un ensemble d'actions dont les objectifs doivent répondre aux grandes valeurs du projet pédagogique. Mais aussi favoriser le lien social, créer ou entretenir des relations entre les enfants au travers d'activités sportives, ludiques et ou culturelles.

Enfin, à l'issue des 14 jours un entretien sera organisé avec les mêmes acteurs pour formaliser l'appréciation et le dénouement du stage. Ce document est automatiquement transmis à la DDCS sous le logiciel commun TAM.

L'évaluation

Une rencontre individuelle ou collective est organisée avec les animateurs. L'équipe de direction ou les référents essaieront de rencontrer la totalité des animateurs individuellement et aussi régulièrement à titre informel ou en rencontre personnalisée. L'évaluation n'est pas un jugement personnel, mais bien un bilan du travail effectué par l'animateur, un échange sur l'organisation de l'accueil de loisirs, des relations avec

toute l'équipe (dont les directeurs), points sur les objectifs, l'évolution, et l'avenir de l'animateur. Ces bilans se font à l'aide d'outils et au regard du projet pédagogique.

- **Assistant Sanitaire**

Tous les animateurs ont la possibilité de pratiquer les gestes de soins courants et de les notifier dans le carnet qui se trouve dans chaque trousse à pharmacie. Seulement il est nécessaire que l'assistant sanitaire soit le même pendant toute la période. Il doit au moins avoir son AFPS ou PSC1 et l'avoir transmis à la direction. L'assistant sanitaire en collaboration avec la direction doit :

- S'assurer d'avoir toutes les fiches sanitaires et qu'elles soient valides
- Vérifier toutes les informations sanitaires des enfants, et en discuter avec l'équipe lorsque c'est nécessaire
- Rencontrer les parents d'enfants qui ont des soucis particuliers
- Vérifier les trousses à pharmacie, les remplir si nécessaire, lister les achats de pharmacie
- Transmettre les informations de soin des carnets de chaque trousse à pharmacie dans le registre général tous les soirs.

PARTIE IV : TEMPS D'ACCUEIL

Durant les temps d'accueil du matin et du soir, le rôle de l'animateur est primordial, les familles ayant seulement ces courts instants afin d'être rassurées et de connaître le fonctionnement, les animateurs, le programme…C'est pourquoi l'équipe d'animation doit être disponible pour les familles et les enfants.

Un accueil individualisé est réservé aux familles dans chaque espace, par tranche d'âge.

Un trombinoscope est aussi réalisé pour identifier les personnes ressources de la tranche d'âge. Il est situé proche de l'accueil de chaque tranche d'âge.

- **Accueil du matin** (7h30-9h30)
  - *Un panneau d'affichage est présent à l'accueil de la tranche d'âge. Les activités de la journée y seront présentées et l'ensemble des informations destinées aux familles.*
    - Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents jusque l'âge de 9 ans**.** Les animateurs restent disponibles pour toutes questions éventuelles.

- **Accueil du soir** (17h-18h30)
    - Les enfants peuvent rentrer seuls à partir de 9 ans à condition que les responsables légaux de celui-ci l'autorisent.

Le soir doit être aussi un temps d'échange entre l'équipe pédagogique et les parents. Un temps de valorisation de l'activité ou de la journée réalisée. Ce moment peut servir de questionnement sur les jours à venir, sur les sorties futures ou tout simplement d'un échange sur leur enfant ou le centre. Ces animateurs doivent être présents, dynamiques et surtout disponibles.

Les animations sont pensées et doivent tenir compte de ces critères :

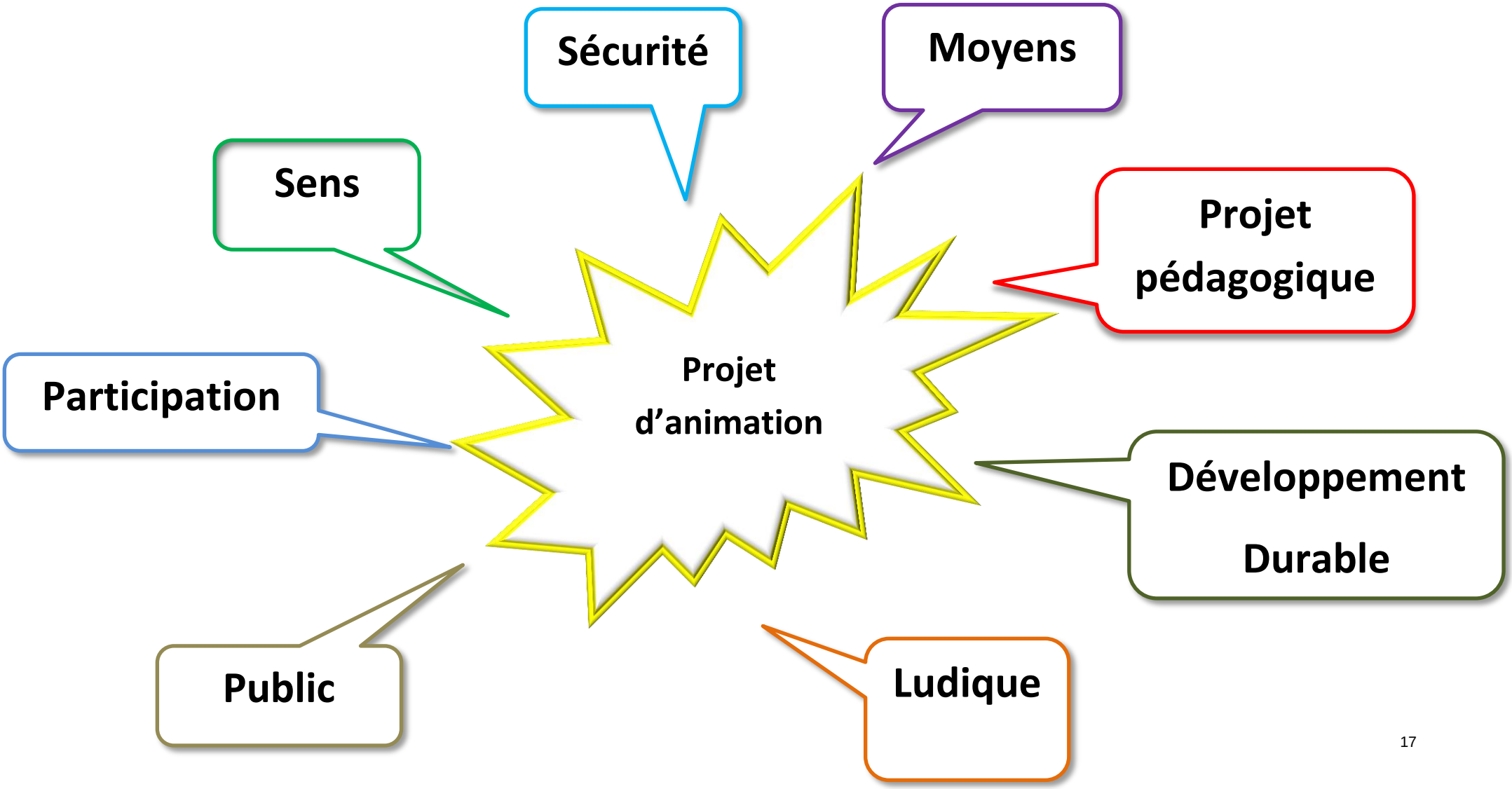

Une journée chez les 3-5 ans

16h30-17h Après avoir rangé le goûter, jeux libres accompagnés des animateurs.
17h-18h30 Accueil des parents et transmission des informations importantes

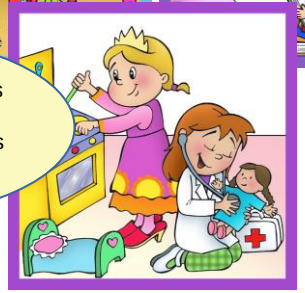

7h30 - 9h30 Accueil des enfants et des parents.
Jeux libres accompagnés des animateurs

9h30 Rassemblement des enfants et **appel** après avoir rangé.
Moment convivial et de discussions.
Les animateurs expliquent le déroulement de la journée et les activités du matin.

16h-16h30 Goûter Préparation de celui-ci avec les Enfants. Moment de partage et d'échange sur la journée

15h-16h Activités, ateliers ou sorties. **Les enfants ont le choix** entre plusieurs activités variées (manuelles, motricité, culturelle…).
Réveils échelonnés pour les enfants sortant de la sieste. Ils ont le choix entre une activité ou jouer librement.

13h30-15h Temps de repos pour les 3-4 ans et les enfants qui souhaitent dormir.
Avant, les animateurs favorisent l'endormissement par une histoire, de la musique douce ou de la relaxation.
13h30-14h30 Temps calme / Jeux libres pour les 5 ans et les 4 ans qui ne dorment plus.

11h-11h30 Fin des activités
(rangement, nettoyage avec les enfants).Moment d'échange sur la matinée.
11h45-13h Repas
Préparation des enfants (toilettes, lavage des mains…).
Le repas se déroule dans le restaurant de l'école Anita Conti.
Les animateurs mangent avec les enfants pour favoriser l'autonomie et assurer un moment de convivialité.

10h-11h
Activités, ateliers ou sorties.
Les enfants ont le choix entre plusieurs activités variées (manuelles, motricité, culturelle…).
Les 3-4 ans et les 5 ans sont séparés pour ce temps là afin de proposer des animations plus adaptées selon l'âge des enfants

Journée type 6-11 ans

17h-18h30

Accueil des parents

Et transmission des informations importantes

7h30 - 9h30

Accueil des enfants et des parents.

Jeux libres accompagnés

des animateurs

9h30

Rassemblement des enfants

et appel après avoir rangé.

Les animateurs expliquent

le déroulement de la journée

16h30- 17h00

Goûter

Préparation de celui-ci avec les enfants.

14h45-16h30

Activités, ateliers ou sorties.

Les enfants ont le choix entre plusieurs activités variées (manuelles, motricité, culturelle…).

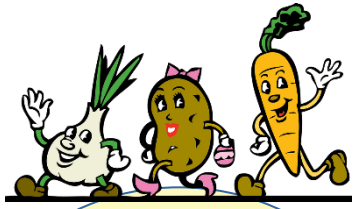

13h15-14h30

Temps libre / temps calme

Les enfants ont la possibilité de jouer dehors ou de participer à des ateliers calmes animés par les animateurs

12h-13h

Repas

Le repas se déroule dans le restaurant de l'école Anita Conti.

Les animateurs mangent avec les enfants pour favoriser l'autonomie

10h-12h

Activités, ateliers ou sorties.

Les enfants ont le choix entre plusieurs activités variées (manuelles, motricité, culturelle…).

PARTIE V : PROJETS COMMUNS AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS

Il parait important que des liens existent entre les différents dispositifs pédagogiques de la ville. Afin de permettre aux jeunes de les identifier, de s'investir pleinement et d'évoluer sereinement à Saint-Avé. C'est pourquoi l'Accueil de Loisirs travaille sur différents projets passerelles avec d'autres professionnels de l'enfance et du loisir sur la commune (petite enfance, école, maison des jeunes, association…).

Au sein même du centre, les équipes d'animations peuvent tourner sur les différentes tranches d'âges en fonction de l'équipe de direction. Ceci permet de connaître l'ensemble les jeunes, le fonctionnement, les projets... De plus de nombreuses animations (activités, stages, sortie, séjours…) sont proposées entre les différentes tranches d'âges.

PARTIE VI : LES SEJOURS

1. LES MINI SEJOURS

L'accueil de loisirs organise des séjours courts. Ils sont proposés pour tous les enfants ayant 6 ans révolus lors du départ. Le but des séjours étant de créer un contact personnalisé entre les enfants et animateurs. Selon les thématiques des séjours, les objectifs peuvent être différents, en revanche certaines finalités sont identiques sur chaque mini séjours :

- Découverte d'un environnement nouveau
- Autonomie de l'enfant (surtout sur les temps de vie quotidienne)
- Favoriser les échanges et l'intégration de chacun
- Respect des règles de vie
- Socialisation et apprentissage de la vie en collectivité
- Découverte de nouvelles activités…

2. LES SEJOURS DE 5 JOURS

CF Annexe